

Hérouville-Saint-Clair

Terminal conteneur : la question du plan des risques

Dans un communiqué, le collectif SOS Calix qui milite contre l'implantation d'un terminal conteneur quai de Calix, s'interroge sur la « rapidité » du projet.

L'association rappelle que, dans les zones classées Seveso, un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) doit être réalisé. « Le quai de Calix, jouxté au dépôt pétrolier côtier (DPC) fait donc, en ce moment, l'objet d'une étude dont les conclusions pourraient être rendues fin 2012. Il ne fait aucun doute que cette zone, actuellement située

parmi les dix zones françaises classées Seveso seuil haut, sera classée en zone F+, risque fort plus. Ce classement interdira toute construction et toute implantation d'activité ! Autrement dit : après la rédaction du PPRT, l'implantation du terminal conteneurs quai de Calix ne sera tout simplement pas possible ! D'où la précipitation, l'absence de dialogue, de concertation et... le passage en force des décideurs qui doivent impérativement mettre leur projet en route avant la rédaction du PPRT. »